

Le Mensuel

Informations pratiques mensuelles de la Ville



mai. 2021



**INSCRIPTIONS
RENTREE SCOLAIRE
2021/2022**

www.mairie-villerupt.fr
[@villedevillerupt](https://twitter.com/villedevillerupt)





DON DU SANG

Amicale des donateurs de sang

Vendredi 7 Mai 2021

● 15h30

Salle des Fêtes - Hôtel de Ville

Renseignements :

03.82.89.09.05



BOITES A IMAGES

FESTIVAL

DE COURT METRAGE

Edition 0

Association Mih

Samedi 29 Mai 2021

Création cinématographique pour tous à travers le court-métrage dans la Ville de Villerupt.

Après-midi de formation et soirée de projection.

Ouvert aux débutant, amateurs et professionnels.

Pour candidater rendez-vous sur :
www.assmih.com

Renseignements :

assmih@gmail.com



INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Quels enfants sont concernés ?

- Les enfants nés en 2018 qui feront leur entrée en maternelle.
- Les enfants qui entrent en CP à l'Ecole Jules FERRY uniquement.
- Les nouveaux arrivants.
- Les enfants faisant l'objet d'une dérogation.

Marche à suivre

Pour savoir dans quelle école inscrire votre enfant, consultez la carte scolaire sur le site de la Ville :
www.mairie-villerupt.fr

1^{ère} étape :

Retirer le certificat de préinscription scolaire obligatoire auprès du service Enfance/Enseignement (03.82.89.94.13)

2^{ème} étape :

Admission scolaire à effectuer directement à l'école.

Vous trouverez ci-contre le planning des inscriptions par école.

ECOLE BARA

- Etape 1 : Préinscription scolaire auprès du Service Enfance/Enseignement
Lundi 3 mai et lundi 10 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Etape 2 : Admission scolaire auprès de l'Ecole BARA
Vendredi 21 et Vendredi 28 mai 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

ECOLE FERRY

- Etape 1 : Préinscription scolaire auprès du Service Enfance/Enseignement
Lundi 3 mai et lundi 10 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Etape 2 : Admission scolaire auprès de l'Ecole FERRY
Vendredi 7 mai et Vendredi 21 mai 2021 de 14h30 à 18h00

ECOLE LANGEVIN

- Etape 1 : Préinscription scolaire auprès du Service Enfance/Enseignement
Mardi 4 mai et Mardi 11 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Etape 2 : Admission scolaire auprès de l'Ecole LANGEVIN
Jeudi 20 mai 2021 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

ECOLE CURIE

- Etape 1 : Préinscription scolaire auprès du Service Enfance/Enseignement
Jeudi 6 mai et Mercredi 12 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Etape 2 : Admission scolaire auprès de l'Ecole CURIE
Mardi 18 mai 2021 de 8h45 à 11h00

ECOLE POINCARE

- Etape 1 : Préinscription scolaire auprès du Service Enfance/Enseignement
Vendredi 7 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Lundi 17 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Etape 2 : Admission scolaire auprès de l'Ecole POINCARE
Jeudi 20 mai et Jeudi 27 mai 2021 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



LE SERVICE ETAT CIVIL VOUS INFORME

Elections Départementales et Régionales

Pour les nouveaux habitants :

Afin de pouvoir exercer son droit de vote lors des élections départementales et régionales **des 20 et 27 juin 2021**, les administrés sont invités à déposer leur demande d'inscription sur les listes électorales **au plus tard le 14 mai 2021**, soit :

- par voie dématérialisée en se rendant sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

- en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les électeurs inscrits sur la commune :

Il est désormais possible de vérifier instantanément sa situation électorale ainsi que de télécharger une attestation s'y rapportant en se rendant sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

DU NOUVEAU DU COTE DES PROCURATIONS

Les électeurs pourront désormais effectuer leur demande de procuration en ligne sur le site :

<https://www.maprocuration.gouv.fr>

Cette démarche simplifiée nécessite tout de même de faire valider cette dernière auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie.

Pour tous renseignements, s'adresser au service Etat civil de la mairie :

etat-civil@mairie-villerupt.fr
03.82.89.94.18



Vous souhaitez communiquer une information via nos différents supports ?

Rien de plus simple, il suffit de nous transmettre votre contenu par mail, en format texte (avec illustration dans l'idéal) à cette adresse :

communication@mairie-villerupt.fr

Pour tout renseignement :

Service communication - 03.82.89.94.14